

Raymond Huard

Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Bibliothèque des Idées, Paris, Éditions Gallimard, 2001, 436 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Raymond Huard, « Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Bibliothèque des Idées, Paris, Éditions Gallimard, 2001, 436 p. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 22 | 2001, mis en ligne le 28 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index274.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848

<http://rh19.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://rh19.revues.org/index274.html>

Document généré automatiquement le 05 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

Raymond Huard

Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Bibliothèque des Idées, Paris, Éditions Gallimard, 2001, 436 p.

- 1 La pensée de Charles Renouvier, affectée en France d'un oubli, en grande partie immérité, notamment après la seconde guerre mondiale, a été moins négligée à l'étranger grâce aux travaux de G. Cavallari en Italie (1979), de W. Logue aux États-Unis (1993). De nos jours, à l'approche du centenaire de la mort du philosophe (1903), de nouveaux et importants travaux sont parus en France comme la thèse de L. Fedi ¹ et celle de Marie-Claude Blais dont nous rendons compte ici. L'atmosphère intellectuelle contemporaine semble se prêter à cette résurgence : retour à Kant et à la morale, interrogations sur la République, essais de mise en œuvre d'un "socialisme" compatible avec les principes du libéralisme économique, sentiment que l'histoire à venir ne sera pas ou du moins pas seulement le résultat des grands déterminismes socio-historiques, qu'elle appelle de la part des hommes une prise en main responsable de leur destin,
- 2 Marie-Claude Blais propose une vision d'ensemble très maîtrisée de l'œuvre du philosophe. Après avoir retracé à grands traits dans un chapitre initial l'itinéraire politique et intellectuel de Renouvier, elle consacre le corps du livre à un exposé systématique de sa pensée grâce à trois thèmes directeurs, penser l'histoire, fonder le droit, établir la République. Cette approche centrée sur les œuvres de la maturité (Essais de critique générale (1854 à 1864) Science de la Morale (1869), articles de la Critique philosophique parus entre 1872 et 1889), au détriment de celles de la jeunesse ou de l'âge avancé, risque évidemment de minimiser l'évolution des idées de Renouvier, d'insister sur la cohérence de sa pensée, mais l'auteur signale malgré tout les évolutions les plus marquantes. Un chapitre final expose la postérité de l'œuvre et son influence sur le personnel intellectuel de la Troisième République, jusqu'à un penseur comme Alain qui revendiqua l'héritage du maître tout en se permettant un droit d'inventaire.
- 3 Il est impossible de résumer ici le contenu très dense de ce volume, écrit dans une langue simple et élégante et qui se lit avec un très grand intérêt. Il nous semble plus utile de situer grâce à lui — et dans une perspective historique —, la pensée de Renouvier par rapport aux grands problèmes de son temps. Il apparaît évident que la pensée philosophique, politique et sociale de Renouvier a été fortement influencée par l'échec des espoirs de la Seconde République, des illusions socialistes que le jeune philosophe avait un moment partagées, et par le coup d'État de 1851. L'œuvre de Renouvier, à partir de cette date, constitue un effort de très grande ampleur, qui suscite même l'admiration, pour refonder la République de façon à lui donner une cohérence incontestable, en tentant — de façon assez originale pour un philosophe — de concilier une rigueur sans faille sur les principes et un sens aigu du réalisme et de l'opportunité.
- 4 Renouvier refuse les philosophies de l'histoire (Hegel ou Marx) ou même l'évolutionnisme d'un Spencer car ils lui paraissent nier la liberté humaine et consacrer l'empire brutal du fait. Il ne nie pas pour autant le progrès, mais celui-ci est une conquête de la liberté, constamment remise en question, susceptible de retours en arrière. Renouvier prend donc ses distances avec la pensée des Lumières et même avec l'optimisme nuancé de Condorcet. Philosophe de la liberté, il affirme celle-ci comme un fait donné dans l'expérience de chacun. L'individu est donc premier, tant vis-à-vis de la société que de la famille et Renouvier lui accorde un "droit de défense" primordial qui est la garantie de sa liberté. La société repose sur un contrat tacite, sans cesse renouvelé entre les individus qui la composent, contrat qui fonde la dette de chacun

envers elle. On ne s'étonnera pas dès lors que la République soit pour Renouvier le seul régime conforme à la liberté humaine, sous condition qu'elle repose sur des institutions conformes à la justice. Renouvier se veut réaliste et il l'est dans une certaine mesure. Distinguant, de façon originale, "l'état de paix" — qui correspondrait à la réalisation sans obstacle des principes —, et "l'état de guerre" — réalité effective du monde humain —, il admet que les principes puissent être raisonnablement infléchis dans leur application à la réalité. Dans son effort de reconstruction, Renouvier ne néglige aucun problème essentiel de son temps et les solutions qu'il apporte sont parfois très prudentes, parfois au contraire audacieuses ou originales. C'est ce contraste qui fait son originalité. Pointons quelques domaines essentiels. En matière institutionnelle, Renouvier fait preuve d'une très grande prudence, sans doute guidée par l'expérience de 1848. Si le suffrage universel — incluant les femmes, soulignons-le — lui paraît devoir être le fondement de la République, il accepterait un scrutin à deux degrés et récuse en tout cas tout scrutin de liste. Il ne reconnaît la loi de la majorité que comme une solution empirique. La minorité n'a pas forcément tort et ne devrait pas être totalement exclue. À la différence de nombreux républicains, il approuve les lois constitutionnelles de 1875 et la politique "opportuniste" au sens le plus authentique du terme. Il juge légitime l'émergence d'une aristocratie républicaine destinée à guider le peuple.

5 Face au problème social, sa position est très prudente, beaucoup moins radicale que ses aspirations quarante-huitardes, avec lesquelles cependant il ne rompt pas totalement. Dans l'antinomie qu'il juge désormais irréductible entre la liberté et la propriété, il choisit la première ce qui l'amène à récuser toute intervention étatique et le droit au travail pourtant souhaitable en principe. C'est par l'association, la coopération, la mutualité, — et l'on sent ici l'influence de Proudhon et de Fourier — que les problèmes sociaux pourront trouver une solution. Son "socialisme" est donc "libéral". Cependant, à la fin du siècle, alors que monte la revendication socialiste, Renouvier va plus loin jusqu'à admettre l'impôt progressif sur le revenu et même sur le capital.

6 En revanche, il est intransigeant sur les droits de l'État enseignant. Un État libre doit former des individus libres. Si Renouvier hésite, comme d'autres républicains, sur l'opportunité de la séparation de l'Église et de l'État, du moins les associations catholiques doivent-elles être réduites au droit commun. Concrètement, Renouvier élaborera même un Petit traité de morale destiné à définir une morale indépendante

7 Sur le plan des mœurs et notamment des rapports entre les sexes, ce moraliste adopte une position libérale. Donnant la primauté à l'individu, il dissocie l'union sexuelle, source de bonheur, du mariage et de la procréation. S'il récuse l'union libre qui lui paraît générer l'irresponsabilité dans le couple et envers les enfants, il ne conçoit le mariage que comme une union fondée sur l'amour et admet donc le droit au divorce.

8 Enfin notons qu'à l'époque où les aspirations nationales embrasent l'Europe, Renouvier se montre extrêmement méfiant envers le principe des nationalités, porteur de guerres, de divisions, d'annexions forcées, négation de l'esprit universaliste et rationaliste du XVIII^e siècle. Cependant son réalisme l'amène à prendre en compte l'État nation qu'il définit de façon raisonnée à partir de trois notions : un système éthique, des liens historiques, le consentement à la constitution. Il admettrait une fédération d'États librement gouvernée, mais non un État supra national. La même méfiance l'incite à réduire au minimum les possibilités d'intervention d'un État à l'égard d'un autre, sous divers prétextes (apporter la civilisation, mener une action humanitaire ou autre). Au total, cette pensée, qui a assez peu intéressé les historiens de l'idée républicaine comme C. Nicolet, ne manque pas de grandeur. Elle correspond pour l'essentiel à un moment de la pensée républicaine, celui du Second Empire et des débuts de la Troisième République, mais par d'autres aspects, elle anticipe sur l'avenir, Renouvier comprend l'importance des questions sociales sans leur trouver pour autant une solution théorique et son engagement féministe est original. Vers 1900, cette pensée

qui a inspiré bien des philosophes de la Troisième République (Liard, Fouillée, Boutroux, H. Michel), n'est plus en phase avec les tendances intellectuelles qui dominent l'actualité. Axée sur la morale, envisagée certes de façon à la fois théorique et concrète, elle paraît dépassée par les conquêtes des sciences humaines, de la psychologie et de la sociologie, qui gagneront ultérieurement sans cesse du terrain. D'autre part le socialisme prudent de Renouvier ne peut répondre que très partiellement aux aspirations qui s'expriment dans les mouvements sociaux de l'époque. Il n'empêche que l'œuvre est considérable, que bien des concepts mis en avant par Renouvier, le "droit de défense" de l'individu, "l'état de paix" et "l'état de guerre" sont des innovations intéressantes, que Renouvier a exploré, souvent avec profondeur, bien des problèmes toujours actuels, que l'ampleur de son champ de réflexion est impressionnante. À tous égards, la pensée du philosophe méritait bien de sortir de l'ombre, et l'ouvrage de M. C. Blais y contribue de façon remarquable.

9

Notes

1 Laurent FEDI, *Le problème de la connaissance dans la philosophie de Charles Renouvier*, Paris, Éditions L'Harmattan, 1999.

Pour citer cet article

Référence électronique

Raymond Huard, « Marie-Claude BLAIS, *Au principe de la République. Le cas Renouvier*, Bibliothèque des Idées, Paris, Éditions Gallimard, 2001, 436 p. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 22 | 2001, mis en ligne le 28 juin 2005. URL : <http://rh19.revues.org/index274.html>

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Licence portant sur le document : Tous droits réservés